



**M. Jean-Noël Barrot**  
**Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères**  
37, Quai d'Orsay  
75007 Paris

Paris, le 23 avril 2026

**Monsieur le Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères,**

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier afin d'attirer votre attention sur la situation d'une gravité exceptionnelle que traverse aujourd'hui le Proche-Orient, ainsi que sur ses répercussions directes sur l'action internationale des collectivités territoriales françaises.

Nous exprimons ici la voix des collectivités françaises engagées dans des projets de coopération décentralisée avec la Palestine, adhérentes Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP), et pour certaines d'entre elles également adhérentes à Cités Unies France.

La situation au Proche-Orient, en particulier en Palestine, est marquée par une escalade dramatique des violences. À Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, les exactions et les violations graves du droit international humanitaire et des droits humains, largement documentées, se multiplient. Ces actes, imputables au gouvernement et aux colons israéliens, entraînent des conséquences humanitaires catastrophiques pour les populations civiles, dont la situation devient chaque jour plus alarmante.

Des municipalités et organisations palestiniennes directement soutenues par le RCDP ont été touchées par des attaques et exactions. Dans le quartier d'Al Bustan Silwan à Jérusalem-Est, ce sont près de 47 maisons qui ont été détruites par les autorités israéliennes depuis octobre 2023, ainsi que le centre social et culturel Al Bustan en novembre 2024. Plus récemment en avril 2026, une attaque de colons contre une école du village d'Al-Mughayyer a entraîné la mort d'un élève de 13 ans et d'un homme de 32 ans, ainsi que quatre blessés.

La population palestinienne est terrorisée nuit et jour par des attaques et des violences qui restent trop souvent impunies, et qui finissent, de fait, par apparaître comme tolérées, voire justifiées. La France, comme nous tous, ne cesse de dénoncer les attaques terroristes odieuses commises par le Hamas ou par d'autres groupes ailleurs dans le monde. Mais alors, comment qualifier les incursions de colons israéliens auprès de familles palestiniennes ? Pourquoi ne pas dénoncer avec les mêmes termes et la même force ce qui se passe aujourd'hui en Cisjordanie par les mains des colons israéliens avec l'appui tacite du gouvernement israélien ?

Dans ce contexte, le sentiment d'impuissance de la communauté internationale ne peut que renforcer les préoccupations que nous partageons. Certaines décisions et orientations récentes des autorités israéliennes, notamment en matière sécuritaire et législative, interrogent profondément au regard des principes fondamentaux du droit et de la démocratie.

Ainsi, les évolutions législatives débattues à la Knesset visant à élargir le recours à la peine de mort pour des faits qualifiés de terrorisme suscitent une inquiétude majeure, notamment au regard du risque d'une application différenciée. Nous avons bien noté la position exprimée par la France appelant au retrait de telles dispositions.

Par ailleurs, de nombreux rapports concordants émanant d'organisations internationales, d'agences des Nations Unies et d'ONG reconnues, font état de faits extrêmement préoccupants pouvant relever de crimes de guerre et, pour certains, de crimes contre l'humanité : actes de torture, traitements inhumains, allégations de violences sexuelles, ainsi que des opérations militaires ayant conduit à la mort de civils, dont des enfants, parfois dans des conditions où l'accès aux secours aurait été entravé. Ces éléments témoignent d'une dégradation profonde de la situation et interrogent le respect effectif du droit international humanitaire.

Au-delà de ces constats, nous souhaitons attirer votre attention sur une évolution préoccupante des relations entre l'État d'Israël et la France, telle qu'elle se manifeste concrètement dans le champ de la coopération décentralisée. En effet, plusieurs élus français engagés dans des actions de coopération avec des partenaires palestiniens ont fait l'objet d'accusations publiques particulièrement graves de la part de représentants officiels israéliens, les assimilant à des soutiens au terrorisme. Ces mises en cause, que nous considérons comme infondées et profondément injustes, constituent une atteinte à l'honneur des élus de la République et à la légitimité de leur engagement.

Parallèlement, ces mêmes élus se voient, pour certains, empêchés de se rendre sur le terrain et de rencontrer leurs partenaires palestiniens, du fait de restrictions imposées par les autorités israéliennes. Ces entraves répétées à la libre conduite de la coopération décentralisée traduisent, de facto, une forme de rupture dans les relations opérationnelles et un refus d'autoriser l'action internationale de collectivités françaises pourtant engagées dans un cadre légal et reconnu.

Cette situation est d'autant plus difficilement compréhensible qu'elle s'accompagne d'une dégradation générale du respect du droit international dans la région, donnant le sentiment d'un double discours où des accusations graves sont portées contre des élus français, tandis que des violations documentées du droit international humanitaire se poursuivent sans entrave.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous interpeller sur la nécessité d'une réaction claire et proportionnée de la diplomatie française. Il nous semble essentiel que la France puisse défendre avec fermeté ses élus, garantir leur liberté d'action dans le cadre de la coopération décentralisée, et rappeler avec constance son attachement aux principes du droit international.

Nous sommes conscients de la complexité des équilibres diplomatiques en jeu. Toutefois, nous estimons que la situation actuelle appelle des prises de position à la hauteur des principes que la France porte historiquement sur la scène internationale.

Nous restons à votre entière disposition pour tout échange complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Le Bureau exécutif du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine**

Copie : M. Michaël Delafosse, Président de Cités Unies France, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole.